

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 4927

présenté par  
M. Pahun et Mme Mette

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

-----

### ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 33, après le mot :

« promouvoir »,

insérer les mots :

« le maintien, ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après la référence :

« L. 641-13 »,

insérer les mots :

« pour atteindre les objectifs fixés dans la stratégie nationale biodiversité mentionnée à l'article L. 110-3 du code de l'environnement ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous amendement entend tout d'abord évoquer la nécessité à minima de maintenir les filières d'agriculture biologique malgré les récentes difficultés rencontrés par les agriculteurs bio.

Il entend ensuite rappeler les objectifs de conversion en agriculture biologique évoqués dans la stratégie nationale biodiversité, à savoir 21% de la SAU en bio d'ici 2030.